

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE SABRE

- 1 - Au sabre, il est interdit de poser l'arme sur la piste :
 - Pendant la minute de pose.
 - Non, cela est interdit seulement au fleuret et à l'épée.
 - Pour la redresser.

- 2 - Dans une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte :
 - S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant.
 - S'il trouve le fer dans une des feintes.
 - S'il esquive complètement l'attaque.

- 3 - Si l'attaque part alors que l'adversaire est « pointe en ligne » :
 - l'attaquant doit, au préalable, écarter l'arme de son adversaire
 - l'attaquant doit toucher par coup droit
 - l'attaquant doit toucher obligatoirement en frôlant le fer de son adversaire

- 4 - L'attaqué seul est touché :
 - s'il fait un coup d'arrêt sur une attaque composée avec l'avantage d'un temps d'escrime.
 - s'il fait un coup d'arrêt sur une attaque simple.
 - s'il dérobe la recherche du fer de l'attaquant

- 5 - L'attaque simple par fente est correctement exécutée lorsque :
 - le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
 - le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant
 - le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste